

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :
09

Date de la convocation :

03/09/2021

Date d'affichage : **12/09/2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf septembre, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël MONGIN, Maire.

Présents : M. Joël MONGIN, Mme Martine LE QUERE, Mme Cynthia COLOMBIANO, Mme Virginie PERRON, Mme Patricia MAZET, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert LEFFOND, M. Frédéric LAVILLE, M. Bastien CHARPIOT.

Absente excusée : Mme Catherine LAMBLIN et M. Xavier GROSJEAN

Secrétaire de séance : Mme Virginie PERRON

ORDRE DU JOUR :

- * Désignation du secrétaire de séance,
- * Approbation procès-verbal du dernier Conseil Municipal,
- * Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat relatif à l'augmentation des frais de garderie par l'ONF,
- * Délibération adjudication vente d'herbe station de pompage,
- * Tarif et conditions de location de l'Alambic,
- * Adhésion au syndicat du collège de Scey-sur-Saône,
- * Avis sur Projet éolien de Brotte-les-Ray (prêt clé USB du projet sur demande),
- * Avis sur Projet éolien de Mont-saint-Léger (prêt clé USB du projet sur demande),,
- * Délibération RIFSEEP,
- * Projet(s) de travaux voirie,
- * Devis HICON n° 210803034,
- * DM 01 budget Commune (2543 €) : transfert de crédits budgétaires pour paiement CC4R Attribution de compensation,
- * DM 01 budget EAU (3122 €) : transfert de crédits budgétaires pour paiement redevance Agence de l'Eau,
- * DM 02 budget EAU (165 €) : transfert de crédits budgétaires pour imputation chapitre immobilisations corporelles,
- * Questions et informations diverses.

Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera sollicité, notamment par une contribution additionnelle à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025. Ceci ayant un impact sur les frais de garderie. Après délibération, le Conseil municipal, demande le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF et exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.

05 voix CONTRE le projet / 04 abstentions / 0 voix POUR le projet

Adjudication vente d'herbe station de pompage

Le Maire expose les résultats de la consultation pour la vente de l'herbe du terrain communal de la station de pompage pour l'année en cours.

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité Monsieur Benjamin L'HUILLIER adjudicataire pour son offre de 25 €.

Tarifs de location de l'Alambic

Le Conseil municipal décide de réviser les tarifs de location de l'alambic communal et fixe, à l'unanimité, les prix suivants à compter du 10 septembre 2021, à savoir :

- **20 euros / jour de location pour les habitants de Vanne**
- **30 euros / jour de location pour les personnes extérieures à la commune**

Adhésion au Syndicat du Collège de Scey –sur- Saône

Les enfants de Vanne sont scolarisés au collège de Scey sur Saône.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au Syndicat du Collège de Scey-sur-Saône.

Avis projet éolien de Brotte-les-Ray

M. le Maire expose que la société EUROWATT a déposé une demande d'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de BROTTÉ-LES-RAY. Le dossier d'enquête est consultable en préfecture de Haute-Saône.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet. Monsieur le Maire invite les conseillers à faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet.

Après en avoir délibéré, DECIDE (à la majorité – **05 voix pour - 01 voix contre - 03 abstentions**) d'émettre un **avis favorable** sur le projet d'extension du parc éolien sur le territoire de la commune de BROTTÉ-LES-RAY.

Avis projet éolien de Mont-Saint-Léger

EUROWATT a déposé une demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de MONT-SAINT-LEGER. Tout comme Brotte-les-Ray, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet. Après en avoir délibéré, DECIDE (à la majorité – **04 voix pour - 02 voix contre - 03 abstentions**) d'émettre un **AVIS DÉFAVORABLE** sur le projet d'extension du parc éolien de la commune de MONT-SAINT-LEGER.

Devis HICON n° 210803034 - Marquage et potelets

Le Maire présente au conseil municipal le devis HICON n° 210803034 , relatif à la création de « cédez le passage », Rues des Vignes, des Prés et Place du Lavoir, à Vanne. Montant du devis : 798 € TTC. Validation à l'unanimité des présents.

Mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : IFSE et éventuellement CI)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place du RIFSEEP pour les agents communaux.

Séance levée à 22h50

Le Maire, Joël MONGIN